



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

DELIBERATION

N°2019-67 du 20 septembre 2019

OBJET - Rapport annuel 2018 de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

Annexe : Rapport annuel 2018 de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Le 20 septembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 septembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

M. Mohamed DJEFFAL est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Aldo DOLCI (suppléant de M. BOUCHIÉ), M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUÉRIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. M. Sébastien FINE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
Mme Catherine ALYRE à M. Pierre LEROY
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

Est excusé : M. Romain GRYZKA

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière d'étude, création et gestion du centre funéraire et morgue-intercommunal,

Vu le Rapport Annuel 2018 de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais,

Vu les articles R 2221-49 à 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil d'administration et l'annexe du rapport du directeur,

Considérant que le rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 septembre 2019,

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du Rapport Annuel de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **26 SEP. 2019**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DU BRIANÇONNAIS

Janvier 2018 – Décembre 2018



INTRODUCTION.

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE

Le Centre Funéraire est situé avenue Adrien Daurès, juste au-dessous de l'hôpital, à proximité des maisons de soins a été ouvert le 1^{er} janvier 2000.

Il est au cœur d'un quartier en expansion et architecturalement bien intégré dans l'environnement urbain.

Après quelques difficultés d'intégration, tout au début de sa construction, il est à présent bien implanté dans le secteur et les relations sont excellentes avec le voisinage.

Sa création a été appréciée par la population qui peut profiter, grâce à lui, d'un accueil qui manquait cruellement aux structures précédemment existantes.

Le bâtiment se scinde en deux parties qui se doivent d'être distinctes conformément à la législation funéraire :

- Le centre funéraire : lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées des lieux de décès soit par nos soins, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande. Il est composé d'une salle d'attente, salle de conservation des corps et d'un laboratoire ou salle de préparation des corps ou utilisé pour les toilettes, l'habillage ainsi que les toilettes confessionnelles des défunts. Dans la partie salon funéraire, nous avons mis en place des serrures électroniques offrant ainsi la possibilité aux familles qui le souhaitent de pouvoir visiter leurs défunts en dehors des heures d'ouverture du Centre Funéraire et les veiller pour celles qui le désirent. L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique programmée en fonction des horaires des obsèques des défunts.
- Les PFIB : lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques. Il est composé de bureaux d'accueil des familles, ainsi que d'une salle de présentation des cercueils et accessoires (capitons, poignées, croix, emblèmes civils ou religieux, urnes, croix ou stèles de remarque...), de compositions florales et d'articles funéraires.

Ces deux parties doivent avoir une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques, avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une section à l'autre. Cela serait contraire à la réglementation funéraire. Certains de nos collègues ont été attaqués par des entreprises concurrentes et ont été contraints d'effectuer des modifications.

Les Pompes Funèbres Intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant. C'est un fonctionnement en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration et autonomie financière. Ce sont les recettes d'exploitation qui génèrent les fonds de fonctionnement et d'investissement.

La décision de l'évolution de la régie municipale en régie intercommunale ainsi que la construction du Centre Funéraire Intercommunal a été la conséquence de la loi du 10 janvier 1993, qui permettait l'ouverture à la concurrence dans le domaine funéraire et qui mettait fin à années de monopole. Cette loi a été applicable dans un délai de trois ans pour les établissements et entreprises privés et dans un délai de cinq ans pour les régies municipales, intercommunales et établissements publics. L'échéance pour le monopole de la régie municipale arrivait à la date du 10 janvier 1998.

A partir de cette date, la régie devenait un opérateur funéraire comme un autre, ce qui a amené des opérateurs funéraires à s'installer dans le Briançonnais. Nous avons été confrontés à la nécessité de construire un Centre Funéraire rapidement et la décision a été prise de transformer la régie municipale en une régie Intercommunale.

Notre compétence se limite aux activités funéraires, et depuis le 10 janvier 1998, les opérateurs funéraires publics ne sont plus autorisés à gérer les cimetières, ni accepter les déclarations de décès, cela reste du pouvoir de Police du Maire de chaque commune.

1. MISSIONS.

À l'origine le Centre Funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes, ce qui a été réalisé. Notre champ d'action s'étend donc sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais et, lorsque nous sommes contactés par des communes environnantes, dans le Queyras, l'Argentiérois, la Vallouise, la vallée de Freissinières, etc... (Environ 25 communes : Aiguilles, Arvieux, Champcella, Embrun, Eygliers, Freissinières, Guillestre, La Batie-des-Vigneaux, La Roche-de-Rame, L'Argentière-la-Bessée, Les Vigneaux, Montdauphin, Pallons, Pelvoux, Prelles, Puy-Saint-Vincent, Queyrières, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Sainte-Marguerite, Saint-Martin-de-Queyrières, Vallouise, Vars, Villar Meyer,...)

Nous nous efforçons de respecter au maximum l'éthique du Service Funéraire Public en maintenant un service de proximité, en étant à l'écoute des familles, en les soulageant au maximum de la lourdeur et des contraintes administratives en maintenant le coût de nos prestations au plus bas possible des tarifs.

Nous pouvons gérer l'organisation d'obsèques sur l'ensemble du territoire et assumer également le transport de corps et l'organisation des funérailles à l'échelon international.

Une salle de présentation des cercueils permet aux familles de faire leur choix parmi de nombreux modèles exposés. Nous mettons à leur disposition un éventail important d'articles funéraires et de compositions florales.

La tendance actuelle veut que les personnes organisent elles-mêmes leurs obsèques, avant leur décès. À cet effet, nous avons mis en place un choix de contrats obsèques que nous leur proposons.

Pour cela, nous avons un prestataire en assurance (Mutac qui est la mutuelle de l'association crématisiste). La législation ne permet plus aux opérateurs funéraires de proposer des contrats obsèques directement. Les opérateurs funéraires deviennent par ce fait courtier d'assurance et doivent avoir suivi la formation réglementaire afin d'être inscrit à l'ORIAS.

Les formations destinées aux agents des Pompes Funèbres, qui étaient initialement réglementaires et habilitantes, font aujourd'hui l'objet d'une formation plus encadrée avec en fin de celles-ci, un diplôme pour chaque spécialité.

2. DIRECTIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Un Conseil d'Administration composé de 13 membres, représentant chacune des communes, assure la surveillance et la bonne marche de la régie des Pompes Funèbres qui est dirigée par un directeur, agent territorial obligatoirement.

Composition des membres du Conseil d'Administration :

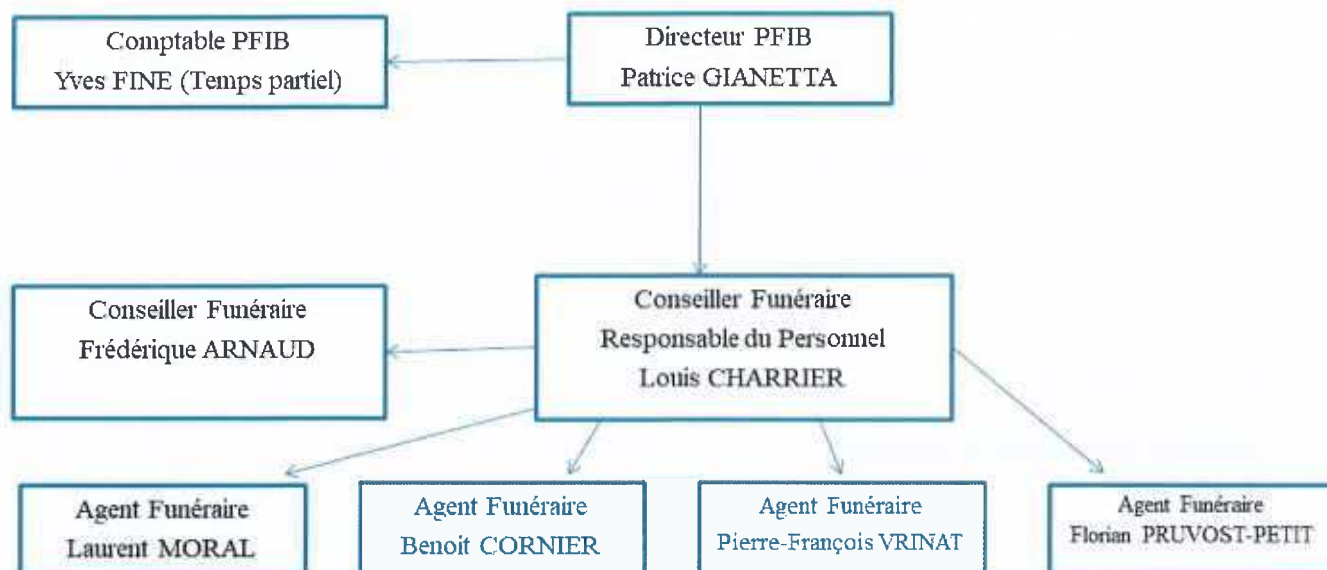
- ✚ Mr SEVREZ Jean-Pierre, La Grave, Président,
- ✚ Mr CHEVALIER Jean-Louis, Névache, 1^{er} Vice-Président,
- ✚ Mr FROMM Gérard, Briançon, 2^{ème} Vice-Président,
- ✚ Mme ALYRE Martine, Saint-Chaffrey,
- ✚ Mme GUIGLI Catherine, Briançon,
- ✚ Mme MARCHELLO Marie, Briançon,
- ✚ Mme MEYZENC Magali, Puy Saint-André,
- ✚ Mr AIMARD Thierry, Val-des-Prés,
- ✚ Mr ASTIER Simon, Saint-Chaffrey,
- ✚ Mr DEMOULIN Jacques, La Salle-les-Alpes,
- ✚ Mr DJEFFAL Mohamed, Briançon,
- ✚ Mr REY Daniel, Cervières,
- ✚ Mr ROUX Henri, Villard-Saint-Pancrace.

PERSONNEL :

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

Organigramme des PFIB



Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des personnes responsables, en mesure de s'investir dans leur mission, et surtout à fidéliser le personnel technique. Difficultés également de recruter des conseillers funéraires pour le remplacement d'agents en maladie.

• Mouvements de personnels - Année 2018 :

Nom Prénom	Date d'entrée	Date de sortie
CHAUVIN Lucas		
LECOEUCHE Justine	29/01/2018	01/12/2018
TEILLET Christophe	20/02/2018	22/04/2018
RIOU David		28/02/2018
BLANC-BÉRAUD Mael	23/04/2018	27/05/2018
BRAYÉ Christian	23/04/2018	
COLLINET DE LA SALLE Arnaud	11/06/2018	30/06/2018
CAMPANELLI Alexandre	17/08/2018	
FLORY Philippe	17/09/2018	

Afin de palier à ces difficultés, nous avons modifié l'ensemble des contrats, en intégrant des grilles de qualification et d'ancienneté, afin de valoriser le poste et la fonction de chaque agent. Pour cela, nous nous sommes adressés aux différents services de Pompes Funèbres Publiques de France, afin d'avoir une vision précise et de nous permettre d'ajuster au mieux les contrats de nos agents.

Des formations spécifiques aux métiers du funéraire ont été effectuées par nos agents pour l'ensemble du personnel technique et administratif, pour d'améliorer la qualité du service rendu.

Ces formations ont pour thème :

- ✚ Formation hygiène et sécurité du personnel,
- ✚ Formation sur le terrain fossoyeur, étayage, mise en place du container à terre avec respect des consignes de sécurité et port des E.P.I. (équipements de protection individuel).
- ✚ Formation de portage de cercueils,
- ✚ Formation et mise en place de l'entretien du matériel de l'atelier,
- ✚ Formation psychologique du deuil,
- ✚ Formation à la mise en bière.

Nous avons fait l'acquisition de blindages de sécurité afin de stabiliser la terre pendant le creusement, ainsi qu'un container à terre qui permet de mettre la terre au-dessus des tombes sans abimer celles-ci, ni choquer les familles des tombes voisines, par une accumulation de terre sur leur concession. Nos agents ont finalement accepté ce fonctionnement et réalisent qu'ils effectuent, de cette manière, un travail plus sécurisé et professionnel. Ce qui a pour conséquence de voir moins de tombes s'effondrer.





AR Prefecture

605_219570438-20130920-02019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

16.08.20/AOU/2018



AR Prefecture

005-240-00439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019







AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Requ le 26/09/2019



On peut ainsi constater que le container à terre est au-dessus des concessions et quand il est mis en place consciencieusement, il n'y a aucun risque pour les tombes voisines (Cet équipement a été acheté en Janvier 2004).

AR Prefecture
0051240100459-20190920-D2019_87-DE
Reçu le 26/09/2019

Nous avons aussi acheté un véhicule utilitaire "Fiat Ducato" afin de pouvoir tracter la remorque de la mini pelle et la mini pelle et fait passer le permis "E" à deux de nos agents. Ainsi, ils peuvent utiliser la mini pelle, ce qui les soulage pour le creusement des tombes et quand l'accès dans les cimetières le permet.





Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau marteau piqueur électrique. Ce matériel plus léger et plus maniable est utilisé l'hiver pour l'ouverture des concessions quand la terre est gelée en parallèle avec le groupe électrogène.





Concernant le personnel d'accueil aux familles et administratif, les formations sont maintenues, afin qu'ils puissent avoir une expérience plus complète, tant dans l'accueil et la réception des familles, que sur le plan législatif.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018.

AR Prefecture

DEPENSES			RECETTES		
			005-240500439-RECETTES-D2019_67-DE		
			Reçu le 26/09/2019		
Nature	BP 2018	CA 2018	Nature	BP 2018	CA 2018
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général Achat de cercueils et accessoires funéraires Locations immobilières Impôt Sociétés Factures pour tiers Assurances	338 000	258 085	Produits de gestion courante	550 000	635 116
Impôts et taxes			Autres Produits de Gestion courante		
Charges de Personnel	376 600	310 486	Produits Financiers	200	/
Dotation aux amortissements	24 500	7 134	Produits exceptionnels	/	5 548
Charges de Gestion courante	35 500	627	Atténuation de Charges	/	/
Charges exceptionnelles	1 100	/		/	/
Dépenses imprévues	1 000	/	Mandats annulés	/	/
Virement à la section investissement	785 374	/	Excédent antérieur reporté	/	/
TOTAL	1 562 074	576 332		552 200	663 614
INVESTISSEMENT					
Déficit investissement reporté	/	/		/	/
Terrains	100 000	150 000	Virement de fonctionnement	785 374	/
Immobilisations incorporelles	/	/		/	/
Construction Bâtiment	697 272	253 802		/	/
Installations spécifiques	15 000	/	Amortissements Immobilisations corporelles	24 500	7 134
Matériel de transport	35 000	3 474		/	/
Matériel de bureau et informatique	3 000	3 500	Divers Réserve	/	/
Mobilier	3 000	/		/	/
Installations générales	10 000	/	Excédent antérieur reporté	53 398	/
TOTAL	863 272	411 276		863 272	7 134

Résultats de clôture :

Excédent d'exploitation

Déficit d'investissement

Résultat d'exécution

AR Prefecture

005-240500439-20190807-2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

1 097 156 euros

- 350 744 euros

746 412 euros

Acquisition de matériel (détail des équipements + coût)

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant
Photocopieur Toshiba 2010 AC	B Contact	21/12/2018	3 500.00
Chariot élévateur électrique	Frima Concept	21/12/2018	2 161.70
Table Funéraire réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	1 010.45
Garniture de table réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	301.60

Décisions les plus significatives de l'année 2018 :

- ✚ Approbation du Compte administratif 2017,
- ✚ Approbation du Compte de Gestion 2017,
- ✚ Affectation du résultat 2017,
- ✚ Vote du budget primitif 2018.

3. ORGANISATION.

FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX.

Le fonctionnement d'une régie est soumis aux règles d'un établissement public, mais est un service à vocation commerciale, le côté profit n'est pas notre préoccupation principale ; mais, pour assurer la pérennisation de l'entreprise, nous devons impérativement avoir une gestion rigoureuse et dégager un bilan positif.

Nous effectuons régulièrement des travaux d'entretien et de rénovation dans le Centre Funéraire afin d'offrir aux familles un cadre apaisant.

La mise en place d'une procédure d'accès aux salons funéraires extrêmement souple donne toute satisfaction aux familles, une demande croissante pour ces derniers ne nous permet plus actuellement de satisfaire aux souhaits des familles.

Nous avons, dans un esprit de service offert aux familles, mis en place un site internet. Les familles ont la possibilité de voir les prestations et services que nous proposons, mais en plus, et cela gracieusement, elles ont la possibilité de faire paraître les avis de décès sur notre site, avec les horaires des obsèques et des offices.

D'autre part, à l'origine, nous avions mis en place un dossier photocopie qui permettait aux familles de connaître les formalités à accomplir après les obsèques. Dans les huit jours, dans le mois et les six mois après les décès (ce sont les trois périodes importantes). Nous avons travaillé dans ce domaine, dans le cadre de l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public) afin d'élaborer un livret qui permet une présentation plus agréable, mais aussi, les renseignements concernant les organismes à avertir avec un modèle de lettre type adressée aux principaux organismes.

Dans ce livret, nous offrons aux familles, la possibilité de contacter un organisme par téléphone (Funéraire Public Assistance) et des téléconseillers, formés à répondre aux préoccupations des familles, peuvent répondre aux questions non abordées dans le livret, et peut-être d'autres plus personnelle liées à la succession.

Nous nous sommes rendu compte que nous pouvions encore améliorer ce service et c'est chose faite puisque nous venons, de mettre en place une clé USB reprenant les informations du livret d'assistance, complétées par des modèles de lettres types destinées aux organismes à avertir dans les différentes périodes après le décès (huit jours, un mois et six mois).

• Prestations (Tableau 2010-2017 ci-dessous) :

- Nombre d'inhumations prises en charge et répartition en %

- Sur le périmètre de la CCB = soit 67,32 %
- Hors de la CCB = soit 32,68 %
- Total année 2018 = 153 décès.

Années 2010 à 2018.

Années	Décès pris en charge dans les Communes			Dont décès dans les établissements de Soins			Mises en bière effectuées			Cérémonies et Recueils	Crémations			Inhumations			Exhumations		
	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total		Gap	Autres	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total
2010	240	67	307	215	3	218	246	3	249	178	0	83	83	122	65	187	23	7	30
2011	225	71	296	187	3	190	218	6	224	157	63	12	75	119	52	171	27	6	33
2012	208	50	258	186	0	186	195	3	198	144	57	7	64	101	50	151	33	5	38
2013	236	61	297	201	2	203	238	2	240	171	69	12	81	107	65	172	19	11	30
2014	205	67	272	172	4	176	227	4	231	156	84	7	91	103	60	163	35	8	43
2015	231	60	291	191	3	194	265	4	269	153	90	5	95	106	60	166	37	16	53
2016	232	61	293	200	7	207	262	3	265	155	110	4	114	91	50	141	10	4	14
2017	211	54	265	179	2	181	231	2	233	139	86	2	88	87	49	136	14	1	15
2018	215	67	282	185	6	191	231	1	232	144	86	4	90	103	50	153	19	0	19

AR Prefecture	
005-240500439-20190920-D2019_67-DE	
Recu le 26/09/2019	
bancs, ceux-ci restent toujours étroits et	

Avec la modification des mentalités et l'augmentation du taux de crémations, les familles, qui ne souhaitent pas de cérémonies religieuses avant un départ pour la crémation, n'ont pas de salle de recueillement au Centre Funéraire et nous nous trouvons un peu démunis, n'ayant rien à leur proposer.

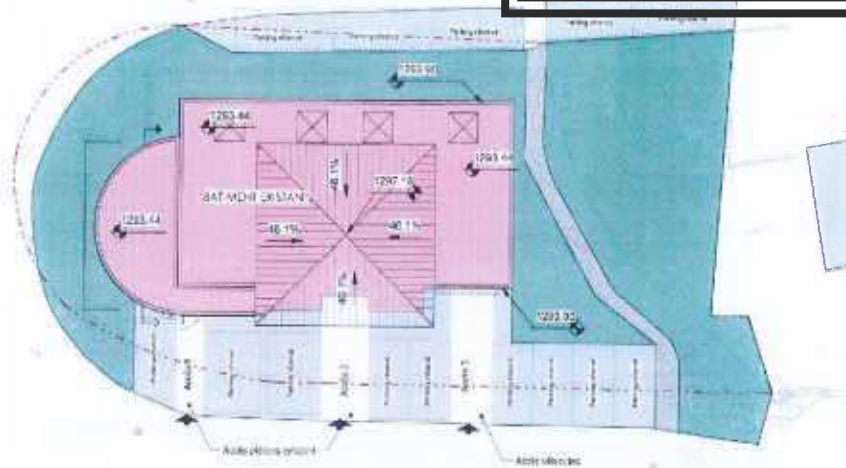
Un agrandissement est en cours et un dossier a été réalisé par l'architecte qui est à l'origine de l'extension du Centre Funéraire Intercommunal.

Ci-dessous, les plans d'agrandissement :



	SARL Alessandro ROVAGNA Société à responsabilité limitée 25, rue Albert D. 05107 St-Leger Tél. 09 33 21 50 78 Fax 09 33 23 05 84	Pompes funèbres Intercommunales du Briançonnais 12 Avenue Adrien Gosselin BRIANÇON	Extension du Centre Funéraire 12 Avenue Adrien Gosselin BRIANÇON
2016-18 DPC	Plan de situation		DPC 1
Le plan, annexé au D-SARL Alessandro Rovagna SAS, révisé à l'issue d'un arrêté de la commune de Briançon, définit le territoire de compétence des pompes funèbres intercommunales du Briançonnais et fixe les modalités de son exercice par les communes membres.			
Briançon, le 08 août 2019			

Avenue Adrien Caurelle



12 Avenue Arthur, Dorval
H3P 1K4 CANADA

2016-1B
CFC

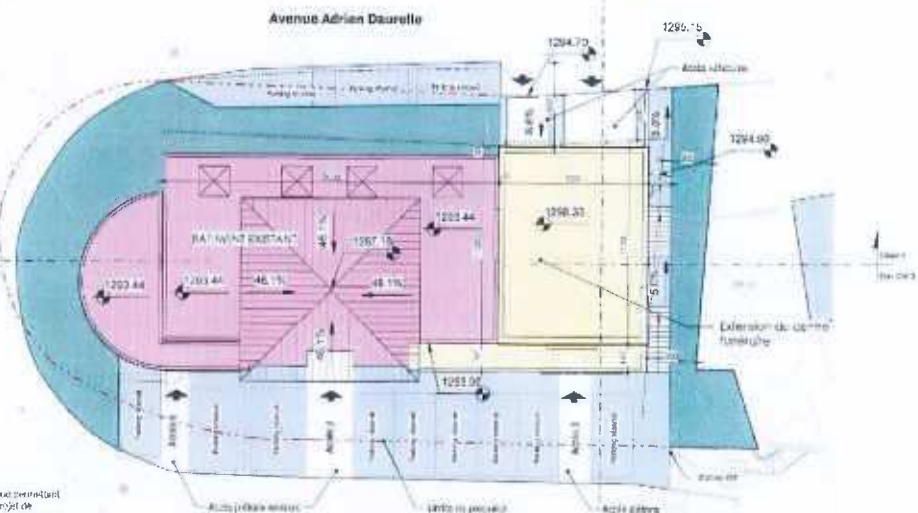
1

Briançon, le 08 août 2019

Briançon, le 08 août 2019



Avenue Adrien Daurelle



Edizione April 2007
02 999 98146/78

2016-18
TFC

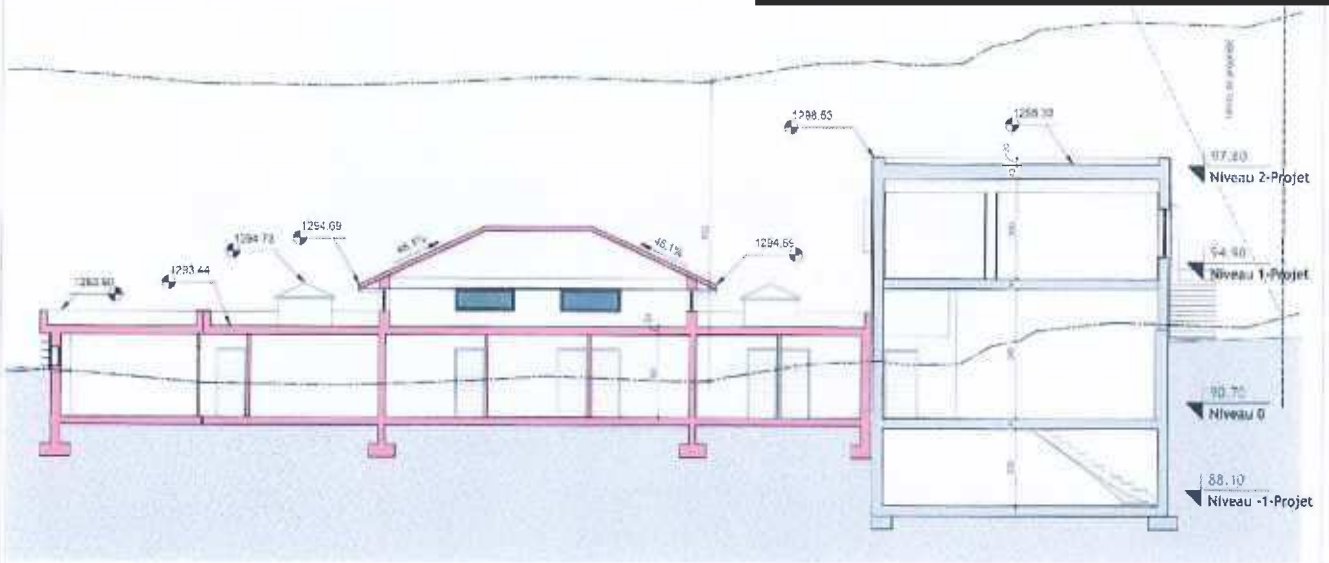
1

Briançon, le 08 août 2019

Briançon, le 08 août 2019

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

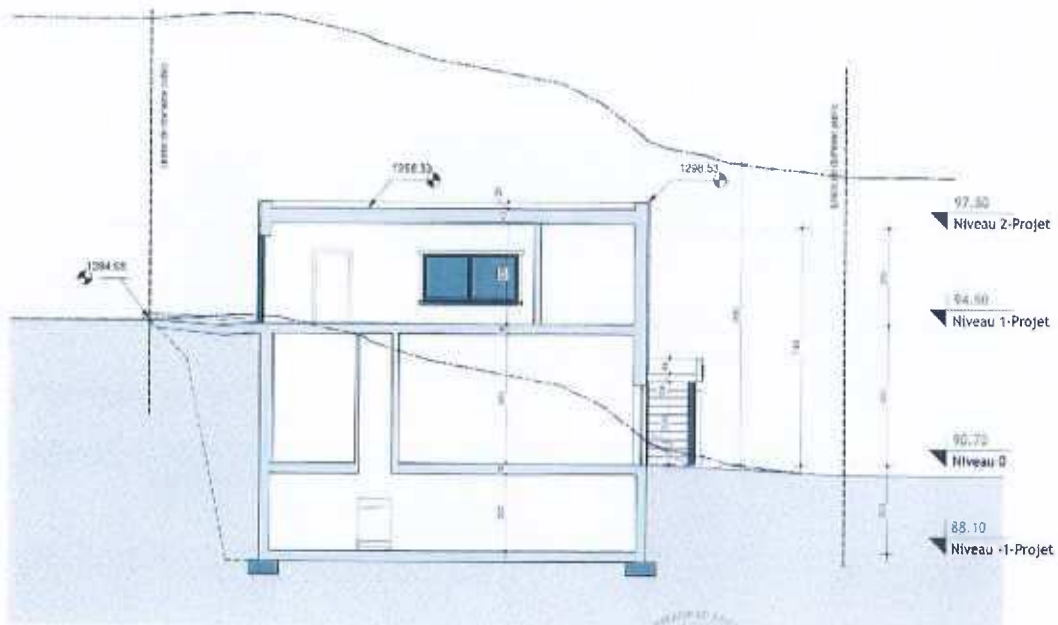


1 Coupe A
1 : 100

 S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA 25 rue de la République 91000 Evry-Courcouronnes 01 69 10 10 10	Pompes funèbres intercommunales du Briannonnais 13 avenue André Luchaire 91000 BRIANCON	Extension du Centre Funéraire 17 avenue André Luchaire 91000 BRIANCON
	2016-18 DPC	
Coupe A		DPC 3

Le plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, ne peut être utilisé, réproduit, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA. Toute violation sera poursuivie conformément aux dispositions de la loi du 17 mars 2006 relative à l'accès à l'information.

Briançon, le 08 août 2019



1 Section B
1 : 100

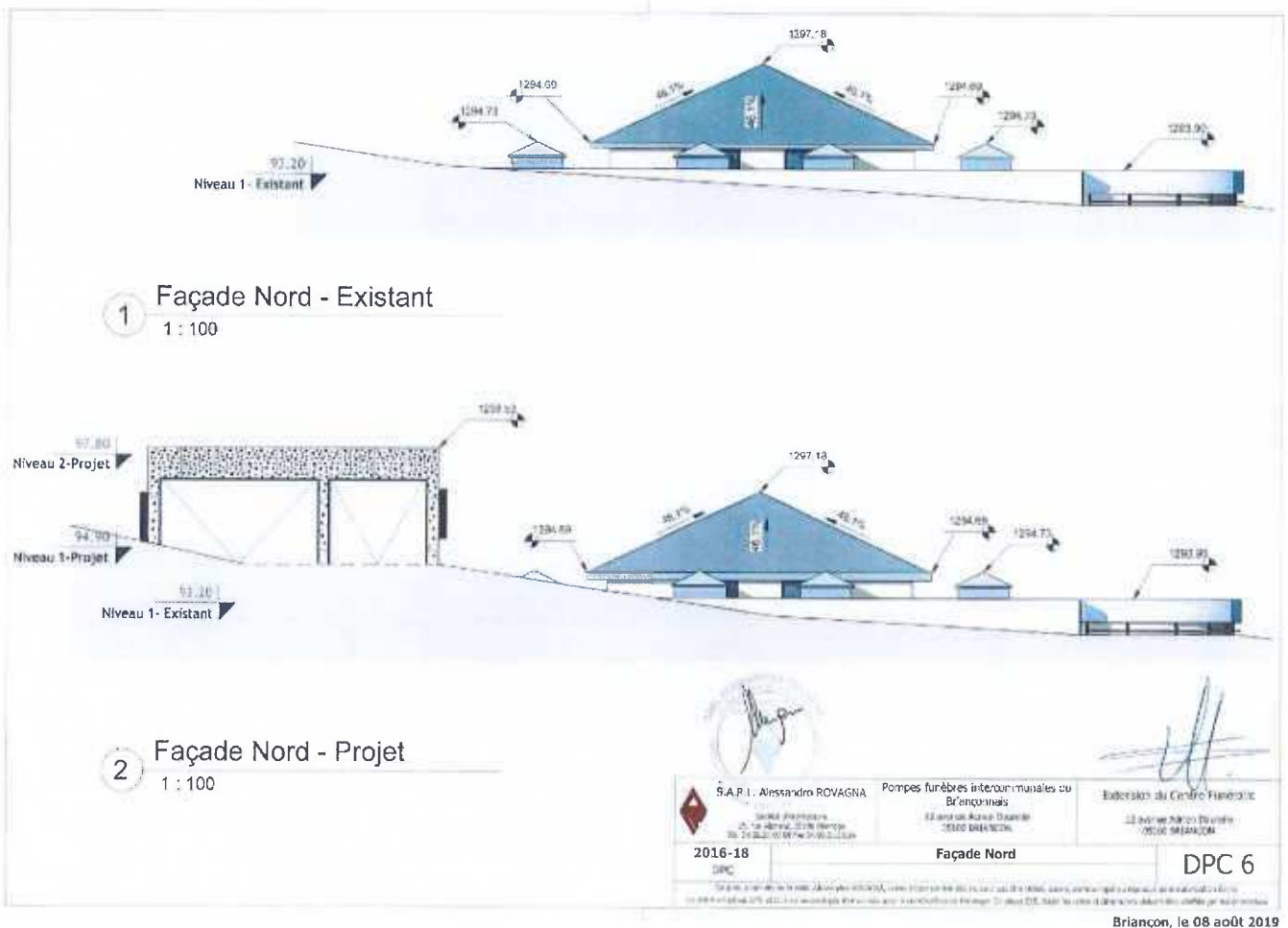
 S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA 25 rue de la République 91000 Evry-Courcouronnes 01 69 10 10 10	Pompes funèbres intercommunales du Briannonnais 13 avenue André Luchaire 91000 BRIANCON	Extension du Centre Funéraire 17 avenue André Luchaire 91000 BRIANCON
	2016-18 DPC	
Coupe B		DPC 4

Le plan, propriété de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA, ne peut être utilisé, réproduit, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite de la S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA. Toute violation sera poursuivie conformément aux dispositions de la loi du 17 mars 2006 relative à l'accès à l'information.

Briançon, le 08 août 2019

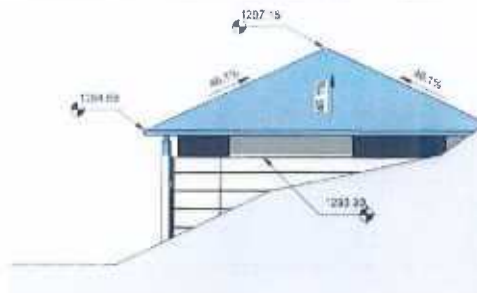
AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

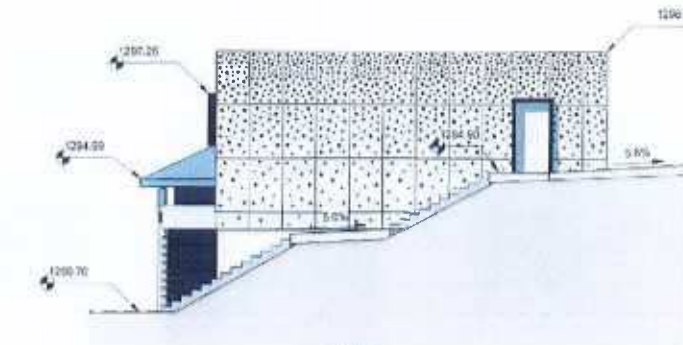


AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019



1 Façade Est - Existant
1 : 100



2 Façade Est - Projet
1 : 100



S.A.R.L. Alexandre RONAGLIA Architecte 12 rue de la République 01000 BRIANÇON Tél. 04 82 00 00 00 Fax 04 82 00 00 00	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 rue de la République 01000 BRIANÇON	Libération du Centre Funéraire 12 rue de la République 01000 BRIANÇON
	Façade Est DPC 7	

Briançon, le 08 août 2019



1 Façade Ouest - Existant
1 : 100

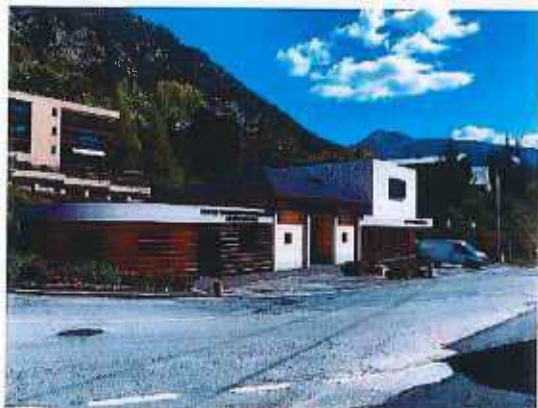
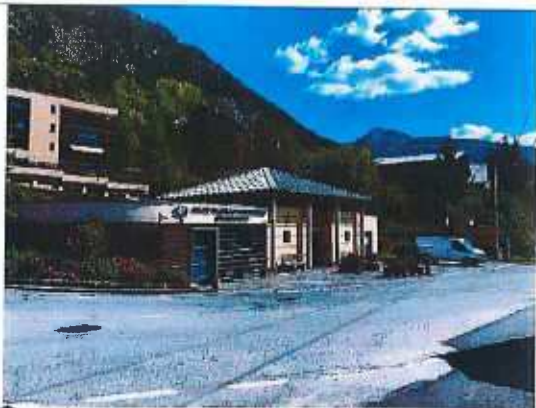


2 Façade Ouest - Projet
1 : 100

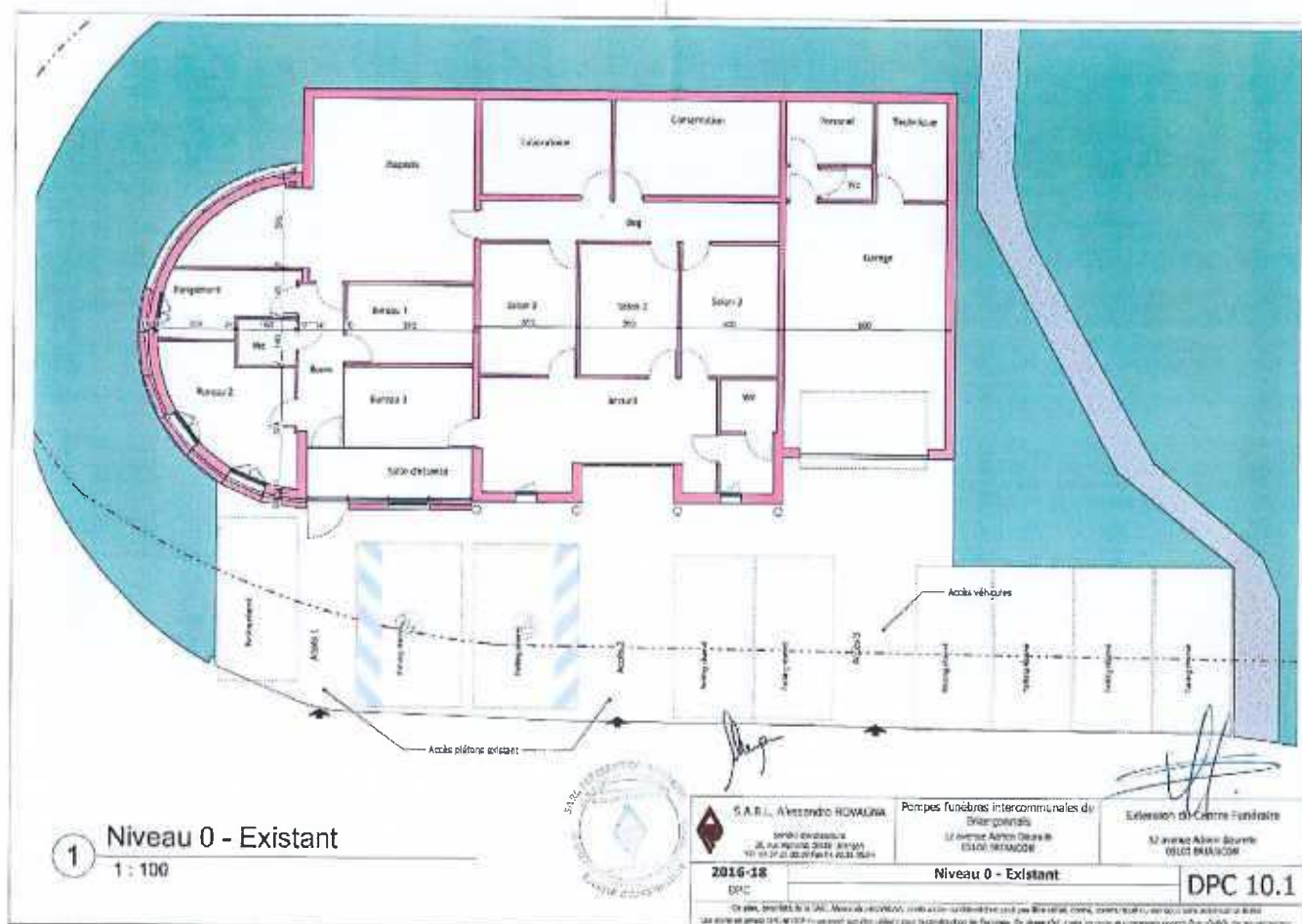


S.A.R.L. Alexandre RONAGLIA Architecte 12 rue de la République 01000 BRIANÇON Tél. 04 82 00 00 00 Fax 04 82 00 00 00	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 rue de la République 01000 BRIANÇON	Libération du Centre Funéraire 12 rue de la République 01000 BRIANÇON
	Façade Ouest DPC 8	

Briançon, le 08 août 2019

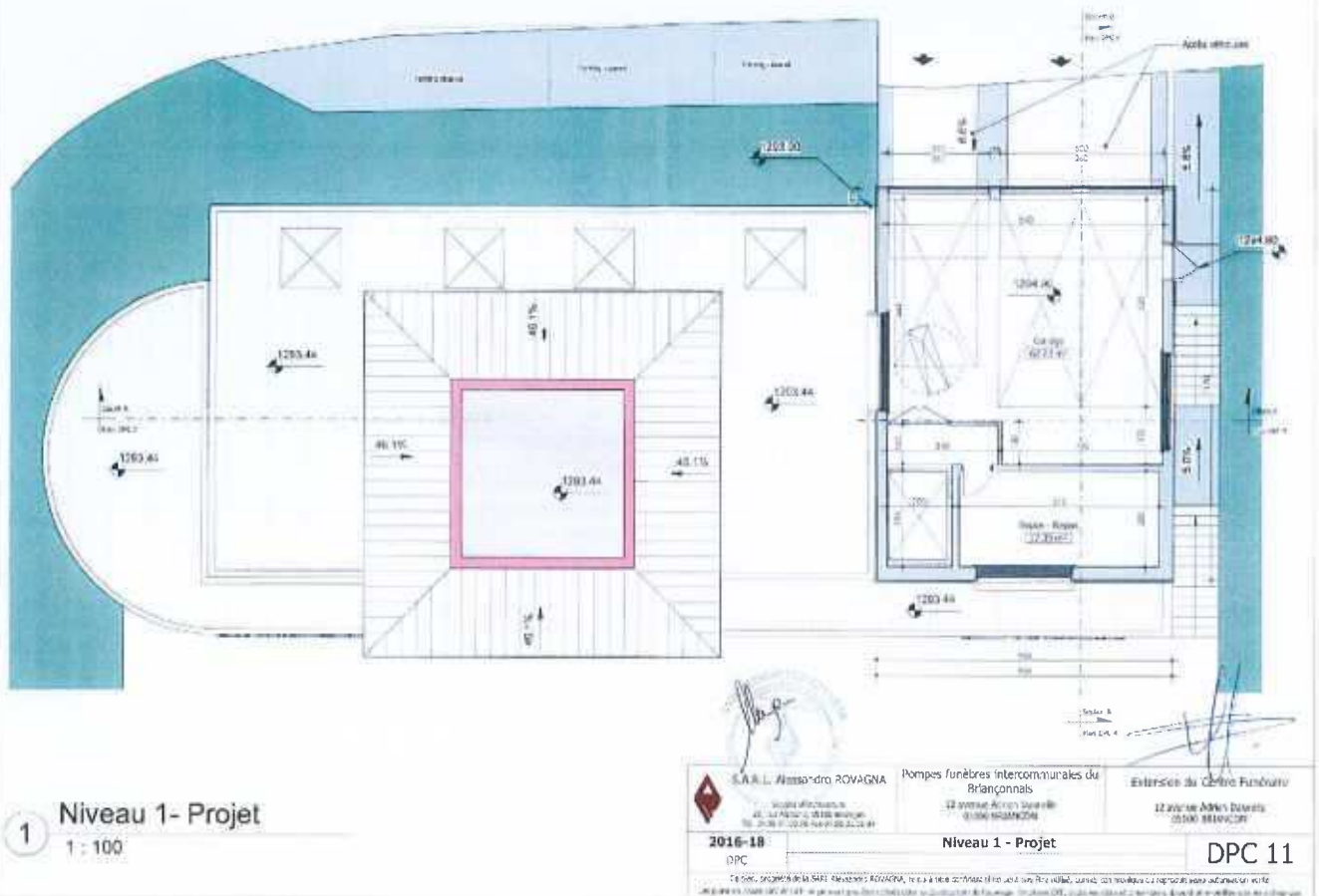
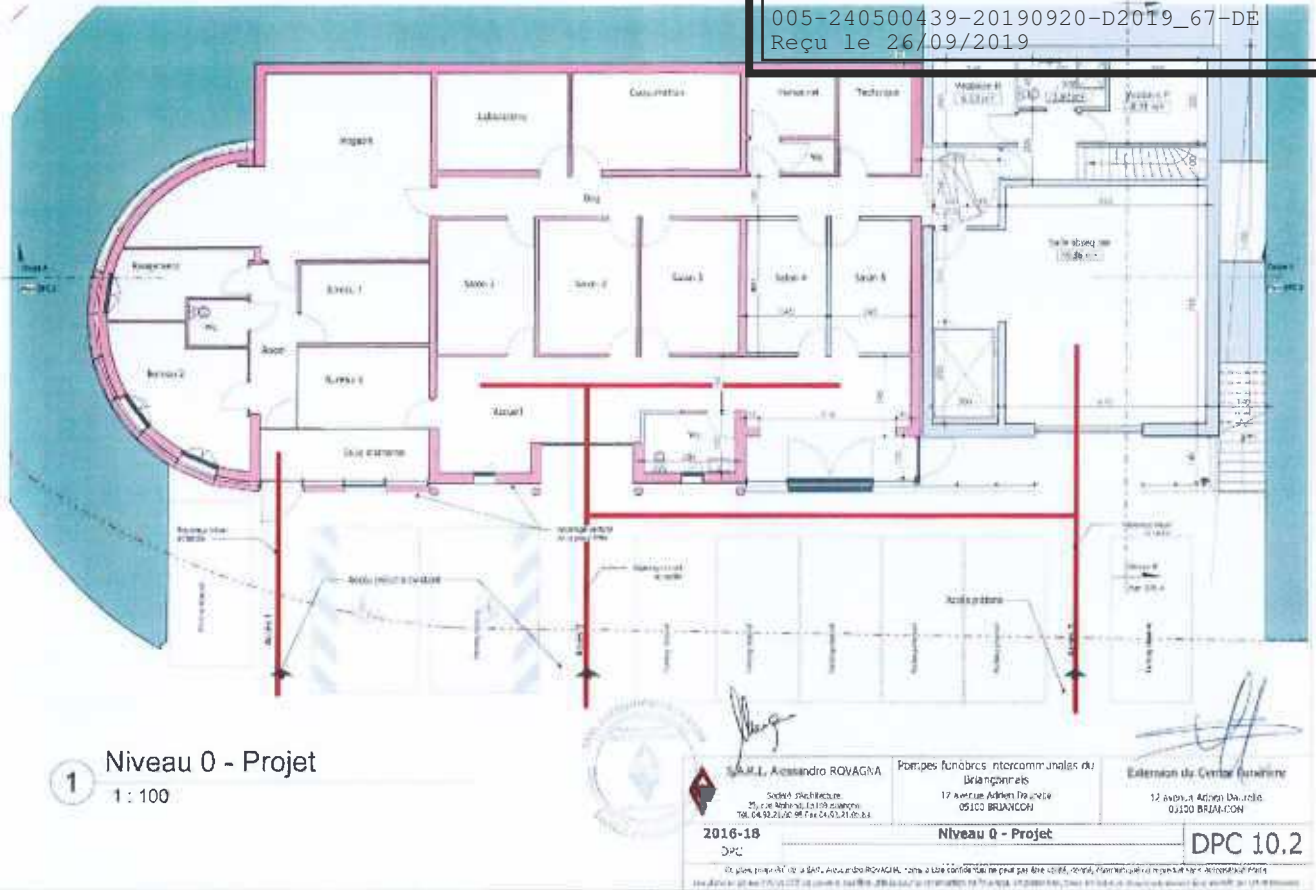


	S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA sezione identificativa: 25, Via Adriatica 00100, Roma Tel. 06.562.42.100/28 Fax 06.692.21.05.84	Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais 12 chemin Armand Cassagne 05100 BRIANÇON
2016-10 DPC	Vues	DPC 9



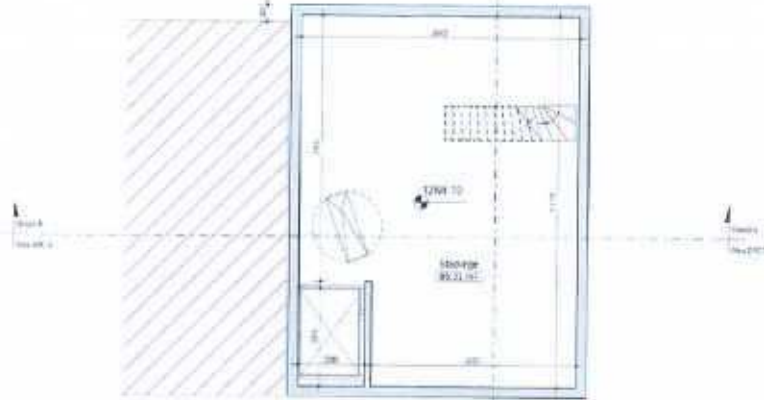
AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019



AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019



1 Niveau -1 - Projet
1 : 100

S.A.E.L. Alexandre ROYALINA N° de profession 18.00.000000 10, rue de la République 91100 BRANCON	Parquet Synthesa Interconstructibles du BRANCONAIS 12 Avenue André Gouffier 91100 BRANCON	Extension du Centre Funéraire 12 Avenue André Gouffier 91100 BRANCON
	2016-18 DPC	
Niveau -1 - Projet		
DPC 12		

Le présent plan est de la propriété intellectuelle de S.A.E.L. Alexandre ROYALINA, et est soumis à la loi sur le droit de la propriété intellectuelle. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la S.A.E.L. Alexandre ROYALINA est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la S.A.E.L. Alexandre ROYALINA est formellement interdite.

Brançon, le 08 août 2019



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA
Société d'Architecture

25 rue Alphanod 05100 BRIANCON

Tél.: 04.92.21.00.98 Fax : 04.92.21.05.84

Mail: info@rovagna.net Web: www.rovagna.net

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

« Extension du Centre Funéraire Intercommunal »

12 avenue Adrien Daurelle
05100 Briançon

Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

12 avenue Adrien Daurelle

05100 Briançon

04 92 21 36 51

pflbriancon@orange.fr

NOTICE DESCRIPTIVE



Le projet d'extension du Centre Funéraire Intercommunal naît du besoin de satisfaire la demande des utilisateurs du centre et du besoin de satisfaire aux nouvelles normes et besoins du personnel.

L'extension du bâtiment se fera sur la seule partie du foncier encore disponible sur la propriété, située à l'Est du bâtiment existant. Le projet se structure sur 3 niveaux.

La niveau sous-sol permettra le stockage du matériel (cercueils, pierre tombales, laitonnerie, etc.), La suppression du garage existant permettra la création de deux salons supplémentaires, l'agrandissement de la salle d'accueil et, dans l'emprise du nouveau bâtiment, la création d'une salle d'obsèques. Des vestiaires hommes et femmes et des sanitaires pour le personnel seront aménagés au fond de cette nouvelle extension.

Le dernier niveau permettra la création d'un grand garage avec système de lavage. L'entrée de ce garage se fera par le Nord du bâtiment, cela permettra de séparer l'accès des personnes en deuil et celui des véhicules.

En façade Sud prendra place une salle de repos/repas pour le personnel, avec vue et ouverture sur l'extérieur, ce qui fait défaut aujourd'hui.



S.A.R.L. Alessandro ROVAGNA
Société d'Architecture
25 rue Alphan 05100 BRIANCON
Tél.: 04.92.21.00.98 Fax : 04.92.21.05.84
Mail: info@rovagna.net Web: www.rovagna.net

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_67-DE
Reçu le 26/09/2019

Les trois niveaux seront accessibles par un ascenseur dimensionné à la taille des cercueils et qui permettra de passer, par cet ascenseur, depuis le stockage, aux salons, puis salle des obsèques jusqu'au garage et véhicules de transport.

Pour la réalisation de cette extension, il faudra décaler le canal vers l'Est car, bien que busé aujourd'hui, il est situé dans l'emprise de la construction.

Le choix architectural permet dans un premier temps de s'intégrer à l'existant de la façon la plus discrète possible, bien que le projet en double, dans les faits, la surface.

Ainsi le rez-de-chaussée reprendra un traitement par brise vue tel que celui situé à l'Ouest de la propriété. La partie supérieure sera traitée par des panneaux HPL stratifiés à haute performance percés de façon aléatoire ; les percements, de diamètre faibles et espacés en partie basse deviennent de plus en plus présents et importants en partie haute. Ceci donnera un effet de légèreté et de « dématérialisation » qui convient au lieu.

La toiture sera constituée d'une toiture terrasse végétalisée. Les menuiseries extérieures seront réalisées en aluminium à rupture de pont thermique de couleur gris anthracite comme celui des menuiseries existantes.



L'agrandissement présenté permettra d'avoir trois salons de présentation supplémentaires, une salle des hommages et un local de stockage pour les cercueils et accessoires, le tout, centralisé au même endroit ce qui évitera les va et vient des agents et des véhicules, particulièrement pour la préparation des cercueils, ainsi qu'une salle réservée au personnel qui serait mieux adaptée.

En conclusion, le taux de mortalité pour l'année 2018 est maintenu sur l'ensemble du territoire national. Le nombre de crémations qui augmentait précédemment d'année en année semble continuer à se stabiliser.